Réf. Farde e-Assemblées : 2477597

N° OJ : **25**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

**Objet :** Association française "Association pour la Forêt Vierge".- Subside : 50.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'Association pour la Forêt Vierge;

Vu les crédits prévus à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du budget 2022 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique de 50.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2022 à l'attention de l'association française "Association pour la Forêt Vierge", pour la restauration écologique de la région du Xingu (Brésil), de la protection de la forêt amazonienne ainsi qu'à des projets de durabilité dans la région, sous réserve de l'approbation du budget par l'autorité de tutelle.

Annexes :